



**Commission de la coopération  
transfrontalière et décentralisée**

**2114 - Actions décentralisées**

**Programme de coopération 2012 avec les  
Régions Boeny et Betsiboka (Madagascar)  
- Subvention à l'IRCOD et avenant à la  
convention "centre d'appui aux communes"**

**Rapport n° CP/2012/151**

**Service gestionnaire :**

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption du programme de coopération avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (Madagascar), pour 2012, ainsi que l'attribution d'une subvention à l'Institut Régional de Coopération-Développement et l'approbation d'un avenant à la convention pour la mise en place d'un centre d'appui aux communes (CAC), à Maevatanana, nécessaires pour la mise en oeuvre de ce programme.

Le Conseil Général du Bas-Rhin est engagé, depuis l'an 2000, au sein de l'IRCOD, dans un programme de coopération décentralisée avec les collectivités de Mahajanga, Maevatanana et, pour la lecture publique, Ambato-Boeny (régions Boeny et Betsiboka), à Madagascar.

Afin de poursuivre l'appui au développement de ces collectivités en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'accès à l'eau et à l'assainissement, de renforcement institutionnel, de lecture publique et d'éducation, l'IRCOD sollicite une subvention de 200 000 € ainsi que l'appui technique et politique du Conseil Général pour la conception et la mise en oeuvre de cette coopération.

**PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PROGRAMME 2012**

Il est proposé, pour 2012, de poursuivre les actions de formation et les projets pilotes d'investissement, dans le cadre des différentes coopérations thématiques initiées dès 2000 et renforcées en 2003 et 2009.

Les grandes orientations pour 2012 sont les suivantes :

**1) Appui à l'urbanisme, à l'aménagement et à l'assainissement à Mahajanga** (axes 1 et 2 : 29 500 € pour 2012)

Suite au démarrage du projet Quartiers pilotes et des actions en faveur de l'hygiène et du nettoyage des quartiers, il est prévu de poursuivre la coopération en réalisant une partie des aménagements et des équipements sanitaires, identifiés comme prioritaires dans le plan d'action quartiers pilotes, sous réserve de confirmation de l'engagement fort de la Commune Urbaine de Mahajanga et des acteurs des quartiers.

**2) Appui à l'intercommunalité et au développement local à Maevatanana** (axe 3 : 70 800 € pour 2012)

Pour 2012, compte-tenu des résultats très satisfaisants obtenus par le Centre d'appui aux Communes (CAC) en matière de renforcement des capacités des communes et

de contribution au développement local, la convention CAC sera prolongée, pour une durée d'une année supplémentaire. La pérennisation au sein d'un service technique intercommunal des services rendus par le CAC sera recherchée.

Le Conseil Général continuera également d'appuyer les projets concrets de développement en cofinçant 3 nouveaux projets et en appuyant le projet de gare routière intercommunale.

### **3) Appui à la Lecture publique (politique jeunesse) à Mahajanga, Maevatanana et Ambato-Boeny – Education (axe 4 : 78 200 € pour 2012)**

En complément de la poursuite des actions de coopération traditionnelles (dotation en livres, formation des bibliothécaires, etc), il est proposé de soutenir le projet de la Ville de Mahajanga de construction d'une bibliothèque de référence, en remplacement de la bibliothèque, trop petite, de Mahajanga Be, sous réserve de la confirmation de la mobilisation municipale en faveur du projet et de l'obtention de garanties sur la pérennité du fonctionnement des autres bibliothèques municipales.

## **MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME**

Il est proposé au Conseil Général de soutenir ce programme d'action financièrement, par l'attribution d'une subvention de 200 000 € à l'IRCOD, et techniquement, par la mise en oeuvre des moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation.

Sur ces 200 000 €, une somme de 15 000 € sera consacrée au cofinancement des dépenses de fonctionnement de l'IRCOD.

Cette subvention sera gérée selon une AE/ CP, répartie sur 3 années afin de tenir compte des aléas de réalisation liés aux circonstances locales, avec l'échéance prévisionnelle suivante :

- 150 000 € en 2012,
- 40 000 € en 2013,
- 10 000 € en 2014.

Les grandes lignes de ce programme d'actions, l'attribution d'une subvention de 200 000 euros à l'IRCOD et l'approbation de l'avenant à la convention CAC ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée, lors de sa réunion du 23 janvier 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35258	65-6574-041	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

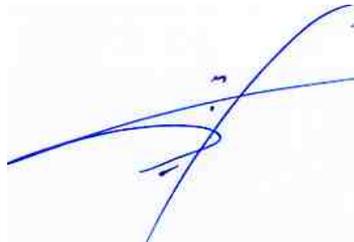
*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve le programme de coopération avec les collectivités des régions Boeny et Betsiboka (à Madagascar),*
- *conformément au tableau annexé, décide d'attribuer à l'Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD) une subvention de 200 000 €, soit 150 000 € en 2012, 40 000 € en 2013 et 10 000 € en 2014, sous réserve du vote des crédits afférents en 2013 et 2014,*

*- approuve la convention d'attribution de subvention, annexée à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à la signer.  
Elle approuve, par ailleurs, l'avenant à la convention pour la mise en place d'un centre d'appui aux communes, à Maevatanana, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à le signer.*

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL